

Option C – Marqueteur



Objectifs de la formation

Le CAP marqueteur en 1 an permet d'acquérir les bases du métier de marqueteur.

Durée de la formation

1 an, formation initiale

Conditions d'inscription

- Après un CAP des métiers d'art
- Après un bac pro, technologique ou général
- Avoir moins de 26 ans

Qualités requises

Précis et minutieux, le marqueteur doit avoir une sensibilité artistique et un sens des volumes lui permettant de reproduire et de concevoir des motifs.

Il est également recommandé d'avoir des aptitudes graphiques ainsi qu'une ouverture à la marqueterie contemporaine.

Insertion professionnelle

Activité comme artisan ou salarié d'une entreprise artisanale de marqueterie, d'ébénisterie, de restauration de mobilier ancien, de fabrication de meubles et d'objets de décoration.

Poursuite d'études possible

Formation supérieure en DNMADE marqueterie ou Restauration.
Conservation de mobilier ancien, un CAP « Art du Bois » ou d'un métier connexe, un BMA ou un Bac professionnel.

Durée horaire

Enseignement général : 12h (Français, Histoire-géographie, Maths, Sciences physiques, Anglais LV1 et EPS)

Arts appliqués et histoire des styles : 3 h

Prévention santé environnement : 1h

Enseignement professionnel (technologie, dessin de construction, atelier, marqueterie) : 18 h

Epreuves examen

Enseignement général et Préventions Santé environnement : évaluations en CCF (Contrôle en cours de formation)

Arts appliqués : épreuve de dessin d'art de 4h (épreuve ponctuelle)

Histoire des styles : 1h (épreuve ponctuelle)

Enseignement pratique (atelier) : 20 h (épreuve ponctuelle)

Marqueterie : 5 h (épreuve ponctuelle)

Technologie : 1h (épreuve ponctuelle)

Technologie de spécialité : Oral 20 minutes

Dessin de construction : 1 h 30 (épreuve ponctuelle)

Lycée professionnel de l'ameublement

Rue André-Charles BOULLE
BP 53
31250 REVEL

Tel : 05 61 83 57 49

Mél : 0310088c@ac-toulouse.fr

Site internet : <http://ameublement-revel.entmip.fr/>